



BOURSE DE MONTRÉAL

Février 2021

Les contrats à terme sur indices ESG surclassent leurs indices d'origine

De plus en plus, il est reconnu que bonnes performances ESG et financières sont intimement liées. Corrélée aux rendements financiers à long terme, l'intégration de facteurs ESG d'importance peut contribuer à générer un rendement alpha¹. À ce propos, un rapport de recherche publié par la firme de gestion BlackRock en 2020 révélait que 94 % des indices axés sur le développement durable étaient parvenus à surpasser leurs indices d'origine².

Dans la foulée de la transition des investisseurs mondiaux des indices d'origine existants vers des solutions de rechange axées sur le développement durable et des indices d'origine en concordance avec l'Accord de Paris, l'intégration des facteurs ESG aux produits dérivés revêt une grande importance. Les recommandations émanant du Groupe d'experts en financement durable du Canada, du nouveau plan pour une révolution des énergies propres (Plan for a Clean Energy Revolution) de l'administration américaine et de son engagement visant l'atteinte de la carboneutralité des États-Unis d'ici 2050, ainsi que du Plan d'action sur le financement durable (Action Plan on Sustainable Finance) et du Pacte vert de l'Union européenne (UE) signifient que la dynamique d'intégration des critères ESG aux produits dérivés ira en s'accélérant au cours de la présente décennie, un nombre croissant d'investisseurs institutionnels intégrant déjà les principes ESG à leurs processus de placement et décisionnels³.

L'investissement durable continue de gagner du terrain, et cette « nouvelle normalité » se traduit entre autres par l'émergence des produits dérivés comme puissants outils pour faciliter l'intégration des principes ESG dans les processus de placement.

Les investisseurs canadiens peuvent désormais gérer et intégrer l'exposition aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leurs stratégies d'investissement au moyen de contrats à terme sur indices ESG. Plus précisément, avec le lancement du contrat à terme sur l'indice S&P/TSX 60 ESG* (SEG), les investisseurs canadiens peuvent avoir recours aux produits dérivés sur indices pour obtenir une exposition et une couverture contre les risques liés à l'investissement durable et favoriser les occasions de négociation fondées sur des stratégies de valeur relative, tout en bénéficiant d'une solution rentable pour la gestion des risques ESG et l'intégration des critères ESG.

Le contrat à terme sur l'indice S&P/TSX 60 ESG (SEG) permet de mesurer la performance des composantes de l'indice S&P/TSX 60* d'origine qui répondent à un ensemble de critères relatifs au développement durable, tout en offrant un profil risque-rendement similaire à celui de l'indice S&P/TSX 60. Le contrat SEG permet essentiellement aux investisseurs d'intégrer les préoccupations ESG au processus entourant la gestion d'un portefeuille d'actions canadiennes de base.

Au départ, l'indice S&P/TSX 60 ESG comporte le même nombre de composantes que l'indice S&P/TSX 60 d'origine, moins les exclusions fondées sur les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les composantes de l'indice font l'objet d'une nouvelle pondération sur la base d'un « pointage ESG » établi en fonction du risque ESG relatif à chacune d'elles. Les composantes dont le pointage ESG est plus élevé font l'objet d'une repondération à la hausse par rapport à la pondération qui leur est conférée dans l'indice S&P/TSX 60 d'origine. Les composantes qui affichent un pointage ESG plus faible sont, au contraire, repondérées à la baisse.

Depuis son lancement le 14 décembre dernier, le SEG a surclassé son indice d'origine, le contrat à terme sur l'indice S&P/TSX 60 (SXF). De fait, pour la période s'échelonnant du 14 décembre 2020 au 15 janvier 2021, la performance du contrat SEG s'est avérée supérieure de 0,41 % (4,8 % sur une base annualisée) ou 3,70 points d'indice à celle du contrat SXF.

¹ https://www.goldmansachs.com/insights/pages/sfi/key-takeaways-2018.pdf (en anglais seulement)

² https://www.blackrock.com/corporate/literature/investor-education/sustainable-investing-resilience.pdf (en anglais seulement)

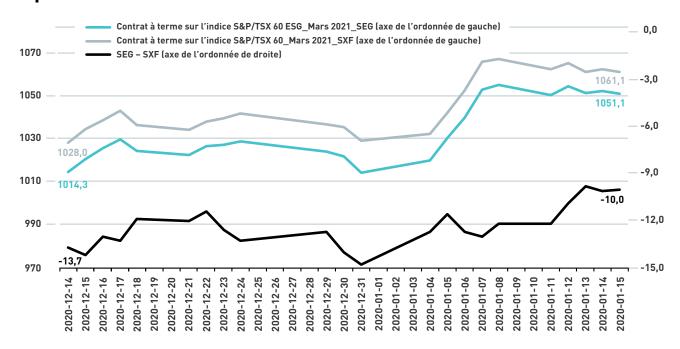
³ http://www.rbc.com/nouvelles/news/2020/20201014-gam-investing-report.html

	PRIX 14/12/2020	PRIX 15/01/2021	VARIATION DU PRIX	ÉCART DE PRIX (SEG-SXF) PTS D'INDICE	% DE VARIATION DU PRIX	ÉCART DE PRIX EN % (SEG-SXF)	ÉCART DE PRIX EXPRIMÉ EN % ANNUALISÉ
SEG	1014,30	1051,10	36,80	3,70	3,63 %	0,41 %	4,80 %
SXF	1028,00	1061,10	33,10		3,22 %		

Source: Bloomberg L.P.

FIGURE 1

Évolution de l'écart de prix entre les contrats SEG (STSH1) et SXF (PTH1) depuis le lancement des SEG



Sur la base des données de prix constatés lors du premier mois ayant suivi la date de lancement du contrat SEG, l'écart entre le contrat SEG et le contrat SXF s'est resserré de 13,7 points d'indice qu'il était le 14 décembre à 10,0 points d'indice le 15 janvier - pour une variation nette de 3,70 points d'indice.

Le lancement des contrats à terme sur indices ESG à la Bourse de Montréal offre à tout investisseur l'occasion de mettre en œuvre des stratégies de valeur relative reposant sur l'achat d'un contrat à terme sur indice et la vente simultanée d'un contrat à terme sur indice différent (« opération mixte ») pour tirer profit de la surperformance/sous-performance des indices ESG par rapport à leur indice d'origine ou tout autre indice, tout en bénéficiant pleinement du double avantage de la rentabilité et de l'appariement pour fins de marge que permettent les contrats à terme sur indices ESG.

Pour plus d'information

equityderivatives@tmx.com

m-x.ca

© Bourse de Montréal Inc., 2021. Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire, de distribuer, de vendre ou de modifier le présent document sans le consentement préalable écrit de Bourse de Montréal Inc. Les renseignements qui figurent dans ce document sont fournis à titre d'information seulement. Les informations contenues dans le présent document, notamment les données financières et économiques, les cours boursiers ainsi que toute analyse et toute interprétation de ces informations, sont fournies à titre informatifis seulement et ne peuvent être interprétées, dans aucun territoire, comme étant un conseil ou une recommandation relativement à l'achat ou à la vente d'instruments dérivés, de titres sous-jacents ou d'autres instruments financiers, ou comme étant un avis de nature juridique, comptable, fiscale ou financière ou un avis de placement. Bourse de Montréal Inc., vous recommande de consulter vos propres conseillers selon vos besoins avant de prendre toute décision quant à vos objectifs d'investissement, votre situation financière et vos besoins spécifiques. Bourse de Montréal Inc., Groupe TMX Limitée et ses sociétés affiliées ne garantissent pas l'exactitude ou l'exhaustivité de l'information qu'il contient et se réservent le droit de modifier ou de réviser, à tout moment et sans préavis, le contenu de ce document. Bourse de Montréal Inc., Groupe TMX Limitée et ses sociétés affiliées, ses administrateurs, ses dirigeants, ses employés et ses mandataires ne pourront être tenus responsables des dommages, des pertes ou des frais découlant d'éventuelles erreurs ou omissions dans le présent document, de l'utilisation de renseignements figurant dans celui-ci ou des décisions prises sur la base de ceux-ci. L'information présentée ne vise pas à encourager l'achat de titres inscrits à la Bourse de Montréal, à la Bourse de Toronto ou à la Bourse de croissance TSX. Le Groupe TMX et ses sociétés affiliées ne cautionnent ni ne recommandent les titres mentionnés dans le présent document. Bourse de Montréal, MX, S

^{*} L'Indice S&P/TSX 60 ESG et l'indice S&P/TSX 60 (les « indices ») sont des produits de S&P Dow Jones Indices LLC ou des membres de son groupe (« SPDJI ») et de TSX Inc. (« TSX »). Standard & Poor's Hoat et S&P on Jones Indices LLC (« Dow Jones Indices LLC (« Dow Jones Indices LLC (« Dow Jones Indices LLC (« S&P »). Dow Jones Indices Indice